

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 12 NOVEMBRE 2020**

Sous la Présidence de Monsieur Daniel BARBIER, Le Maire,
Présents (par ordre alphabétique) : BARBIER Daniel, BARBIER Sarah, BERARD Nicolas,
BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia,
DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, JOYE Michel, PARCHET Véronique,
PIEUCHOT Sophie, PINGET Philippe.

Absents excusés : DESALMAND Stéphane

Absents : LAMBERT Adrien

Madame DESALMAND Nadège est nommée secrétaire de séance.

Hommage à Monsieur PATY Samuel (professeur assassiné) et aux victimes des récents attentats en France.

Au vu de la situation sanitaire, l'organisation de la séance du conseil municipal a été déclarée en Préfecture : le conseil s'est tenu dans la salle polyvalente, à huis-clos et à respecter un temps raccourci de 1h30.

Lors de la séance, le conseil municipal a :

1. approuvé le compte rendu de la séance précédente.
2. proposé un correspondant défense qui est **Madame BRON Isabelle**, domiciliée au **139 route du Champ de la Croix - 74930 SCIENTRIER**.
3. donné son accord pour un avenant de travaux menuiserie intérieure pour la nouvelle mairie (lot n°11) et des travaux de menuiserie extérieure à l'ancienne mairie dans le cadre d'une subvention du conseil départemental.
4. attribué les subventions suivantes :
 - ADIMC = 200.00 €
 - TELETHON = report de la décision au prochain conseil municipal (en attente des possibles actions pendant la situation sanitaire)
5. approuvé le soutien logistique de La Croix Rouge lors de l'incendie à la ferme DUVERNAY.
6. adopté le cadre des dérogations scolaires (sectorisation, modalités et exceptions)
7. adopté la convention territoriale globale (CTG) de la CAF74 dans le cadre d'un regroupement avec la communauté de communes Arve et Salève.
8. fixé le montant annuel de la redevance pour l'occupation du domaine public (RODP)
9. validé le nouvel organigramme de la mairie et approuvé la création de 2 emplois permanents d'adjoints techniques au service entretien-restauration scolaire.
10. approuvé les lignes directrices de gestion de 2021 à 2026 (6 ans), soit un cadre de référence qui permet de formaliser la politique RH avec la création d'une commission dédiée à ce domaine composée de 2 élus et 2 agents de la commune.